



Commune de Barberaz
Savoie

CONSEIL MUNICIPAL du 18 mai 2026

20h00
Salle du conseil

Le conseil va bientôt
commencer





Commune de Barberaz
Savoie

CONSEIL MUNICIPAL du 18 mai 2026 20h

- Appel des élu·es,
- Désignation d'un·e secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du 30 mars 2026,
- Signature de la feuille de présence.



Commune de Barberaz
Savoie

Ordre du jour

Examen simplifié

Environnement

1. Aide à l'achat de récupérateur d'eau de pluie.

Ressources Humaines

2. Mise à jour du régime indemnitaire pour la filière police municipale.

3. Mise à jour du RIFSEEP.

4. CST local commun entre la commune et le CCAS de Barberaz pour l'EHPAD Les Blés d'Or – détermination du nombre de sièges.

5. Modification du temps de travail des services techniques pour la période estivale.

Administration générale

6. Prise en charge frais de déplacement des élus et agents.

7. Mandat spécial - Remboursement frais aux élus pour les XXVIII^o Assises des petites villes de France.

8. Droit à la formation des élus.

Marchés publics

9. Exonération des pénalités de retard marché A02023-01.

Intercommunalité

10. Désignation des délégués pour la régie eaux/assainissement.

11. Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Ressources humaines

12. Tableau des emplois – créations et suppressions de postes.

Finances

13. Adoption du Compte Financier Unique 2025.

14. Affectation définitive du résultat 2025.

15. Vote du budget supplémentaire 2026.

Culture et Vie associative

16. Subventions aux associations communales.

Petite enfance

17. Approbation du règlement de fonctionnement du LAEP.

Administration générale

18. Adhésion à l'association des communes forestières.

19. Création des conseils de quartier.

20. Constitution des commissions municipales thématiques.

21. Règlement intérieur du conseil municipal.

Ecoles

22. Approbation des PPMS des établissements scolaires de la commune.

Marchés publics

23. Délégation de signature à M le Maire pour les études et travaux liées à l'aménagement, de désimperméabilisation et la végétalisation de la cour d'école Albanne élémentaire.

Examen détaillé

INFORMATIONS



Commune de Barberaz
Savoie

Examen simplifié des délibérations suivantes



Commune de Barberaz
Savoie

1. Aide à l'achat de récupérateur d'eau de pluie

Aide financière accordée aux foyers fiscaux
bénéficiaires correspondant au montant hors taxe du
matériel et à la pose, plafonnée à 150€ par foyer et
par période de 10 ans.

**Crédit de
1500 €
alloué pour
2026**



Rapporteur·se





Commune de Barberaz
Savoie

2. Mise à jour du régime indemnitaire pour la filière police municipale

Afin d'assurer la cohérence du tableau des emplois consécutivement à l'ajout du grade de Chef de police municipale, il convient d'intégrer ce grade au sein du régime indemnitaire applicable à la filière de la police municipale. Les plafonds indemnitaires demeurent inchangés.

Filière	Cadre d'emplois	Taux
Police municipale	Chef de police municipale	30%
	Agent de police municipale	30%

Filière	Cadre d'emplois	Montant annuels maximum
Police municipale	Chef de police municipale	5000€
	Agent de police municipale	5000€



Rapporteur-se





Commune de Barberaz
Savoie

3. Mise à jour du RIFSEEP

Proposition de modifier le groupe de fonction B2-1, pour l'IFSE et le CIA comme suit, à compter du 01/09/2026 :

B2 1	<p>Contribution à la définition des orientations stratégiques et à la cohérence d'action de la collectivité. Pilotage et management d'un service impliquant la définition et la mise en œuvre de stratégies d'action à court et moyen termes.</p> <p>Action guidée par des enjeux politiques juridiques, financiers, techniques et humains.</p> <p>Veille stratégique sur le domaine, pilotage budgétaire et organisation du conseil aux élus.</p> <p>Négociation avec les partenaires dans le cadre du mandat défini par sa direction.</p>	<p>Rédacteur</p> <p>Rédacteur principal de 2^{ème} et 1^{ère} classe</p> <p>Technicien</p> <p>Technicien principal de 2^{ème} et 1^{ère} classe</p> <p>Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques</p>
------	---	--



Rapporteur-se





Commune de Barberaz
Savoie

4. CST commun : Commune et CCAS Détermination du nombre de sièges

Proposition :

- De fixer le nombre de représentants du personnel titulaire au sein du CST local à 5 et un nombre égal de représentants suppléants du personnel.
- De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local à 5 et un nombre égal de représentants suppléants.
- D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.



Rapporteur-se





Commune de Barberaz
Savoie

5. Modification du temps de travail des services techniques pour la période estivale

Proposition à compter du 15 juin 2026 :

- Mise en œuvre sur une période définie du 15 juin au 31 août pour tous les agents sauf le responsable du service technique.
- Adaptation des horaires de travail avec une prise de poste décalée le matin : 6h30 – 13h40 (le lundi à 6h30-13h50) pour un temps complet (36h) et 6h30-12h45 (12h50 le lundi) pour les agents à temps partiel 80%.
- Maintien d'une organisation garantissant la continuité du service, notamment par la mise en place d'une présence l'après-midi de deux agents de la même équipe, par roulement en cas d'absence du responsable du service technique.

Rapporteur-se





Commune de Barberaz
Savoie

6. Prise en charge des frais de déplacement des élus et agents

Il convient d'actualiser les frais engagés par les élus et les agents pour se rendre à des réunions ou des formations.

On distingue les frais suivants :

- Déplacements
- Hébergement
- Repas
- Transport
- Autres frais (transport collectif, utilisation du véhicule personnel, péage autoroutier, frais d'aide à la personne).
- Mandat spécial



Rapporteur-se





Commune de Barberaz
Savoie

7. Mandat spécial – Remboursement des frais aux élus pour le XXVIII^o Assises des Petites Villes de France

Déplacements	Elus concernés	Dates de formation	Frais
XXVIII ^{ème} ASSISES DE L'APVF à CHATEAU-THIERRY	Arthur BOIX-NEVEU et François MAUDUIT	18 et 19 juin 2026	Transport : location CITIZ (300 €) Inscriptions Assises : 460 € Hébergement hôtel : 316 €

Rapporteur-se





Commune de Barberaz
Savoie

8. Droit à la formation des élus



Tous les membres du Conseil municipal bénéficient d'un droit à la formation adaptée à leurs fonctions.

- Formation obligatoire

Chaque élu dispose d'un Droit Individuel à la Formation (DIFE) de 20 heures par an.

- Orientations du plan de formation

- . La formation juridique sur la responsabilité financière des gestionnaires publics et nouveau statut des élus,
- . La formation sur le recrutement et les lignes directrices de gestion,
- . La formation sur les compétences de l'agglomération,
- . La formation « Être élu : rôle, missions et responsabilités »,
- . Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,
- . Les formations favorisant l'efficacité personnelle dans l'exercice du mandat (prise de parole, conduite de réunion, bureautique...).

- Congé de formation des élus

Les élus municipaux qui seraient salariés, fonctionnaires ou contractuels, ont droit à un congé de formation d'une durée de 24 jours pour toute la durée de leur mandat

- Nature des dépenses de formation et conditions de prise en charge (dépense obligatoire pour la commune)

Les frais de déplacement (transport, hébergement et restauration),
Les frais pédagogiques facturés par un organisme agréé.

- Encadrement budgétaire du droit à la formation

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2% du montant total annuel des indemnités de fonctions pouvant être attribuées aux élus. Les crédits sont plafonnés à 20% du montant total annuel des indemnités de fonctions qui peuvent être allouées aux membres du Conseil municipal.

Rapporteur-se





Commune de Barberaz
Savoie

9. Exonération des pénalités de retard marché AO2023-01 École de l'Albanne

Le CCAP du marché ne prévoyant pas des délais adaptés par rapport aux travaux des 2 lots, il est dit que les délais ont bien été respectés par les lots 01 et 02 du marché AO2023-01.

De ce fait, il est demandé l'exonération d'indemnités de retard pour les entreprises des lots 01 et 02 du marché AO2023-01 des travaux préparatoires et de la location des bungalows.



Rapporteur·se





Commune de Barberaz
Savoie

10. Désignation des délégués pour la régie eaux/assainissement

Proposition de désigner :

- en tant que titulaire, Monsieur Arthur BOIX-NEVEU et
- en tant que suppléant Monsieur François MAUDUIT



Rapporteur-se





Commune de Barberaz
Savoie

11. Désignation des membres de la CLECT

Proposition de désigner :

- en tant que titulaire Monsieur Michel MARZIN
- et
- en tant que suppléant Monsieur François MAUDUIT



Rapporteur·se





Commune de Barberaz
Savoie

Examen détaillé des délibérations suivantes



Commune de Barberaz
Savoie

12. Tableau des emplois créations et suppressions de postes

Il est proposé de fixer l'effectif des emplois suivants :

- Création d'un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'un renfort sur le service communication (6 mois à hauteur de 7h hebdomadaires).
- Suppression de poste d'auxiliaire de puériculture au sein de la crèche.
- Augmentation du temps de travail à la bibliothèque (35 h).
- Avancement de grade 2026 (ATSEM, Auxiliaire de puériculture, Agent de bibliothèque et référent technique – équipe voirie)
- Promotion interne (Rédacteur)
- Modification de grade en cohérence avec certains postes :
 - . *Responsable de la bibliothèque (Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques)*
 - . *Agent des services techniques*
- Création d'un poste de responsable finances adjoint.
- Ajout de grade pour le poste de policier municipal (chef de police municipale).
- Accroissements saisonniers d'activités – création de 5 Jobs d'été.

Rapporteur-se





Commune de Barberaz
Savoie

13. Adoption du Compte Financier Unique 2025



Rapporteur·se



Approbation du CFU 2025

vote sans le Maire

Chapitre	Prévu	Liquidé	% Liquidé
Fonctionnement Dépenses			
011 - Charges à caractère général	1 326 748,00	1 302 352,22	98%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 611 417,55	2 573 088,17	99%
014 - Atténuation de produits	32 818,00	32 818,00	100%
65 - Autres charges de gestion courante	334 727,00	311 280,82	93%
Total des dépenses de gestion des services	4 305 710,55	4 219 539,21	98%
66 - Charges financières	187 503,30	187 259,97	100%
67 - Charges spécifiques	24 500,00	9 294,86	38%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	2 500,00	1 444,00	58%
Total des dépenses réelles	4 520 213,85	4 417 538,04	98%
023 - Virement à la section d'investissement	1 293 443,41		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	330 000,00	273 067,67	
Total des dépenses d'ordre	1 623 443,41	273 067,67	17%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	6 143 657,26	4 690 605,71	

Chapitre	Prévu	Liquidé	% Liquidé
Fonctionnement Recettes			
013 - Atténuation de charges	207 000,00	123 096,81	59%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	499 957,00	562 491,97	113%
73 - Impôts et taxes	168 102,00	168 102,00	100%
731 - Fiscalité locale	3 623 749,00	3 554 672,10	98%
74 - Dotations et participations	759 779,00	797 002,89	105%
75 - Autres produits de gestion courante	225 669,00	196 327,32	87%
Total des recettes de gestion des services	5 484 256,00	5 401 693,09	98%
76 - Autres produits financiers	-	18,00	-
77 - Produits spécifiques	24 834,00	24 038,82	97%
Total des recettes réelles	5 509 090,00	5 425 749,91	98%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	5 509 090,00	5 425 749,91	98%
002 - Excédent de fonctionnement reporté	634 567,26		

Chapitre	Prévu	Liquidé	% Liquidé
Investissement Dépenses			
Opérations d'équipement	4 313 102,93	3 561 794,64	83%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 761,00	1 636,39	59%
13 - Subventions d'investissement	9 500,00	9 500,00	100%
16 - Emprunts et dettes assimilées	340 000,00	338 985,16	100%
45 - Opérations pour compte de tiers	61 679,00	46 259,10	75%
Total des dépenses réelles	4 727 042,93	3 958 175,29	84%
041 - Opérations patrimoniales	120 000,00	46 981,55	39%
Total des dépenses d'ordre	120 000,00	46 981,55	39%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	4 847 042,93	4 005 156,84	83%

Chapitre	Prévu	Liquidé	% Liquidé
13 - Subventions d'investissement	1 958 358,62	644 482,63	33%
16 - Emprunts et dettes assimilées	218 000,00	218 000,00	100%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 310 943,54	2 296 338,30	99%
165 - Dépôts et cautionnements reçus	3 674,24	674,64	18%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00		
45 - Opérations pour compte de tiers	80 000,00	-	0%
Total des recettes réelles	4 571 976,40	3 159 495,57	69%
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 293 443,41		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	330 000,00	273 067,67	83%
041 - Opérations patrimoniales	120 000,00	46 981,55	39%
Total des recettes d'ordre en investissement	1 743 443,41	320 049,22	18%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	6 315 419,81	3 479 544,79	55%
R001 - Solde d'exécution positif reporté	818 103,79		

Montants prévus ⇔ BP+/- DM +/- RAR

Informations générales - CFU 2025

CFU définitif commune

COMMUNE DE BARBERAZ - Budget Communal - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	6 315 419,81	5 509 090,00	11 824 509,81
	Recettes réalisées (1)	B	3 479 544,79	5 425 749,91	8 905 294,70
	Restes à réaliser	C	1 393 875,99	0,00	1 393 875,99
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 847 042,93	6 143 657,26	10 990 700,19
	Dépenses réalisées (1)	E	4 005 156,84	4 690 805,71	8 695 762,55
	Restes à réaliser	F	6 651,59	0,00	6 651,59
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-525 612,05	735 144,20	209 532,15
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	818 133,79	634 367,26	1 452 671,05
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	292 491,74	1 369 711,46	1 662 203,20
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	1 387 224,40	0,00	1 387 224,40
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	679 716,14	1 369 711,46	3 049 427,60

Résultat
d'investissement

Résultat de
fonctionnement

Fonds de roulement au
31/12/2025

Approbation du CFU 2025

I. DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 (AVANT AFFECTATION)

A	Recettes de fonctionnement	5 425 749,91 €
B	Dépenses de fonctionnement	4 690 605,71 €
C	Résultat exercice (A-B=C)	735 144,20 €
D	Excédent antérieur reporté	634 567,26 €
E	Résultat de fonctionnement consolidé avant affectation (E=C+D)	1 369 711,46 €

II. DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Détermination du solde de la section d'investissement

F	Recettes d'investissement	3 479 544,79 €
G	Dépenses d'investissement	4 005 156,84 €
H	Résultat exercice (H = F-G)	-525 612,05 €
I	Excédent ou déficit antérieur reporté	818 103,79 €
J	Solde de la section d'investissement (J=H+I)	292 491,74 €

b) Restes à réaliser

K	Solde des RAR 2025	1 387 224,40 €
L	Besoin (-) ou capacité (+) d'autofinancement (L=K+J)	1 679 716,14 €

III. DETERMINATION DU SOLDE GLOBAL DE CLOTURE

Solde global de clôture (fonds de roulement) soit E+J		1 662 203,20 €
--	--	-----------------------



Commune de Barberaz
Savoie

14. Affectation définitive du résultat 2025

III. AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2025		
M	Résultat de fonctionnement consolidé avant affectation	1 369 711,46 €
N	Besoin (-) ou Capacité (+) de financement de la section d'investissement	1 679 716,14 €
O	Excédent de fonctionnement capitalisé - 1068	700 000,00 € => 1068
P	Excédent reporté en section de fonctionnement (P = M-O)	669 711,46 € => R002
	Rappel de l'excédent d'investissement à reporter en 2026	292 491,74 € => R001

Il est proposé d'affecter :

- 669 711,46 € sur le compte 002, section de fonctionnement
- 700 000 € sur le compte de réserve 1068, section d'investissement.



Rapporteur·se





Commune de Barberaz
Savoie

15. Vote du Budget supplémentaire 2026



Rapporteur·se



	Reprise anticipée des résultats 4 février 2026	Affectation définitive	Différence à reprendre au BS 2026
R002 - Excédent de fonctionnement	670 855,66	669 711,46	- 1 144,20
R001 - Excédent d'investissement	292 531,34	292 491,74	- 39,60
1068 - Affectation des résultats	700 000,00	700 000,00	-

Fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2026	BS 2026	TOTAL
CHAP 011	CHARGES COURANTES	1 328 090,00	- 1 144,20	1 326 945,80
CHAP 012	CHARGES DE PERSONNEL	2 806 847,46	-	2 806 847,46
CHAP 014	ATTENUATION DE PRODUITS	34 000,00	-	34 000,00
CHAP 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	347 366,35	-	347 366,35
CHAP 66	CHARGES FINANCIERES	145 376,00	-	145 376,00
CHAP 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES/ SPECIFIQUES	2 500,00	-	2 500,00
CHAP 68	DOTATIONS PROVISIONS	2 500,00	-	2 500,00
CHAP 023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 130 135,14	-	1 130 135,14
CHAP 042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	220 000,00	-	220 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		6 016 814,95	- 1 144,20	6 015 670,75

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2026	BS 2026	TOTAL
CHAP 013	ATTENUATION DE CHARGES	122 500,00	-	122 500,00
CHAP 70	PRODUITS DES SERVICES	501 950,00	-	501 950,00
CHAP 731	IMPOTS ET TAXES	168 102,00	-	168 102,00
CHAP 731	FISCALITE LOCALE	3 604 729,00	-	3 604 729,00
CHAP 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	808 650,55	-	808 650,55
CHAP 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	113 500,00	-	113 500,00
CHAP 76	PRODUITS FINANCIERS	16,00	-	16,00
CHAP 77	PRODUITS SPECIFIQUES	10 000,00	-	10 000,00
CHAP 042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	16 511,74	-	16 511,74
R002	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	670 855,66	- 1 144,20	669 711,46
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		6 016 814,95	- 1 144,20	6 015 670,75

Investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2026	BS 2026	TOTAL
OPERATIONS D'EQUIPEMENT		2 016 948,98	- 39,60	2 016 909,38
CHAP 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	388 000,00	-	388 000,00
CHAP 040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	16 511,74	-	16 511,74
CHAP 041	OPERATIONS PATRIMONIALES	98 000,00	-	98 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 519 460,72	- 39,60	2 519 421,12

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2026	BS 2026	TOTAL
CHAP 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 413 534,00	-	1 413 534,00
CHAP 10	DOTATIONS (DONT 1068)	1 275 500,00	-	1 275 500,00
CHAP 45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	80 000,00	-	80 000,00
CHAP 021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 130 135,14	-	1 130 135,14
CHAP 040	OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	220 000,00	-	220 000,00
CHAP 041	OPERATIONS PATRIMONIALES	98 000,00	-	98 000,00
R001	RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	292 531,34	- 39,60	292 491,74
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 509 700,48	- 39,60	4 509 660,88



Commune de Barberaz
Savoie

16. Subventions aux associations à caractère générale

Attribution des subventions suivantes :

NOM ASSOCIATION	SUBVENTIONS 2025	SUBVENTIONS 2026
TENNIS CLUB	2 000,00 €	2 000,00 €
ASSOCIATION DU FOYER, ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES (AFACS)	3 000,00 €	3 000,00 €
AMIS DE L'ALBANNE - ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	500,00 €	300,00 €
ARCHERS BARBERAZ - TIR A L'ARC	2 300,00 €	2 000,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE BARBERAZ (ASB FOOT)	8 700,00 €	8 500,00 €
CAP CONCORDE - ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	500,00 €	300,00 €
CLUB ESPERANCE - AINES RURAUX (GENERATIONS MOUVEMENT)	150,00 €	150,00 €
LA BULLE	500,00 €	500,00 €
JUDO CLUB	1 800,00 €	1 800,00 €
L'ELEF LA MONNAIE AUTREMENT	200,00 €	200,00 €
TETRAS LIBRE "Centre de sauvegarde de la faune sauvage Pays de Savoie"	400,00 €	300,00 €
ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS (FNACA)	150,00 €	150,00 €
LES JARDINS FAMILIAUX DE L'ALBANNE	100,00 €	100,00 €
ATELIER « LES BLES D'OR »	352,50 €	Budget CCAS 1 700.00 €
LA PETANQUE	700,00 €	700,00 €
BARBERAZ Pôle Musical	800,00 €	500,00 €
TOTAUX		20 500 €

Rapporteur·se



**Une enveloppe de 35 000 €
a été prévue au budget**



Commune de Barberaz
Savoie

17. Approbation du règlement de fonctionnement du LAEP

Suite à la création d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents au sein de la commune, il convient de mettre en place un règlement de fonctionnement, permettant d'encadrer clairement les règles de vie dans le lieu, les rôles des accueillants et les responsabilités de chacun.



Rapporteur-se





Commune de Barberaz
Savoie

18. Adhésion à l'associations des communes forestières

L'association des communes forestières a pour mission d'accompagner, informer et soutenir les élus dans leur rôle de propriétaires forestiers et d'aménageurs du territoire.

Il est décidé d'adhérer à l'association départementale des communes forestières de Savoie et d'en respecter les statuts,

de verser une cotisation annuelle de 294 € correspondant à cette adhésion,

de charger le Maire de signer tous documents nécessaires à cette adhésion,

de mandater François MAUDUIT pour représenter la commune auprès de ses instances (association départementale et Fédération nationale).

Rapporteur-se



**Communes
forestières**
France



Commune de Barberaz
Savoie

19. Création des conseils de quartier

Création de trois conseils de quartier :

Madeleine, Centre et Haut

composés d'habitants qui peuvent être consultés par le Maire et peuvent faire des propositions sur toute question concernant leur quartier.



Rapporteur-se





Commune de Barberaz
Savoie

20. Constitution des commissions municipales thématiques

- Création des trois commissions municipales suivantes :

- Ressources humaines (X membres + M. le Maire)

- Finances (X membres + M. le Maire)

- Urbanisme (X membres + M. le Maire)

- Fixation du nombre de conseillers siégeant pour chaque commission.

- Désignation des membres pour la durée du mandat.



Rapporteur-se





Commune de Barberaz
Savoie

21. Règlement intérieur du conseil municipal



Commune de Barberaz
Savoie

Règlement intérieur du conseil municipal

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 3500 habitants de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation¹.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aussi, ce règlement ne doit-il porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil municipal ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement².

La loi impose néanmoins au conseil municipal l'obligation de fixer dans son règlement intérieur les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire, les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés prévus à l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les règles de présentation, d'examen et la fréquence des questions orales.

Rapporteur·se





Commune de Barberaz
Savoie

22. Approbation des PPMS des établissements scolaires de la commune

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) constitue un dispositif obligatoire visant à assurer la sécurité des élèves et du personnel en cas d'événement majeur (risques naturels, technologiques ou intrusions).

Il convient donc :

- **D'APPROUVER** les plans particuliers de mise en sûreté des quatre écoles de la commune, maternelles Concorde et Albanne, élémentaires Concorde et Albanne,
- **DE PRENDRE ACTE** des mesures prévues dans les PPMS et de s'engager à accompagner leur mise en œuvre, notamment en matière de moyens matériels, d'entretien des locaux et de coordination avec les services de secours,

Rapporteur-se





Commune de Barberaz
Savoie

23. Délégation de signature pour autoriser M. le maire à lancer les études et signer les travaux des cours d'école (aménagement, désimperméabilisation, végétalisation)

Ce projet vise à requalifier durablement les espaces extérieurs du site scolaire, à améliorer le confort d'usage et l'adaptation climatique des cours d'école, à favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle et à intégrer les réflexions issues de la démarche participative conduite par le Conseil Municipal des Jeunes.

Le montant est limité à 250 000 €TTC.

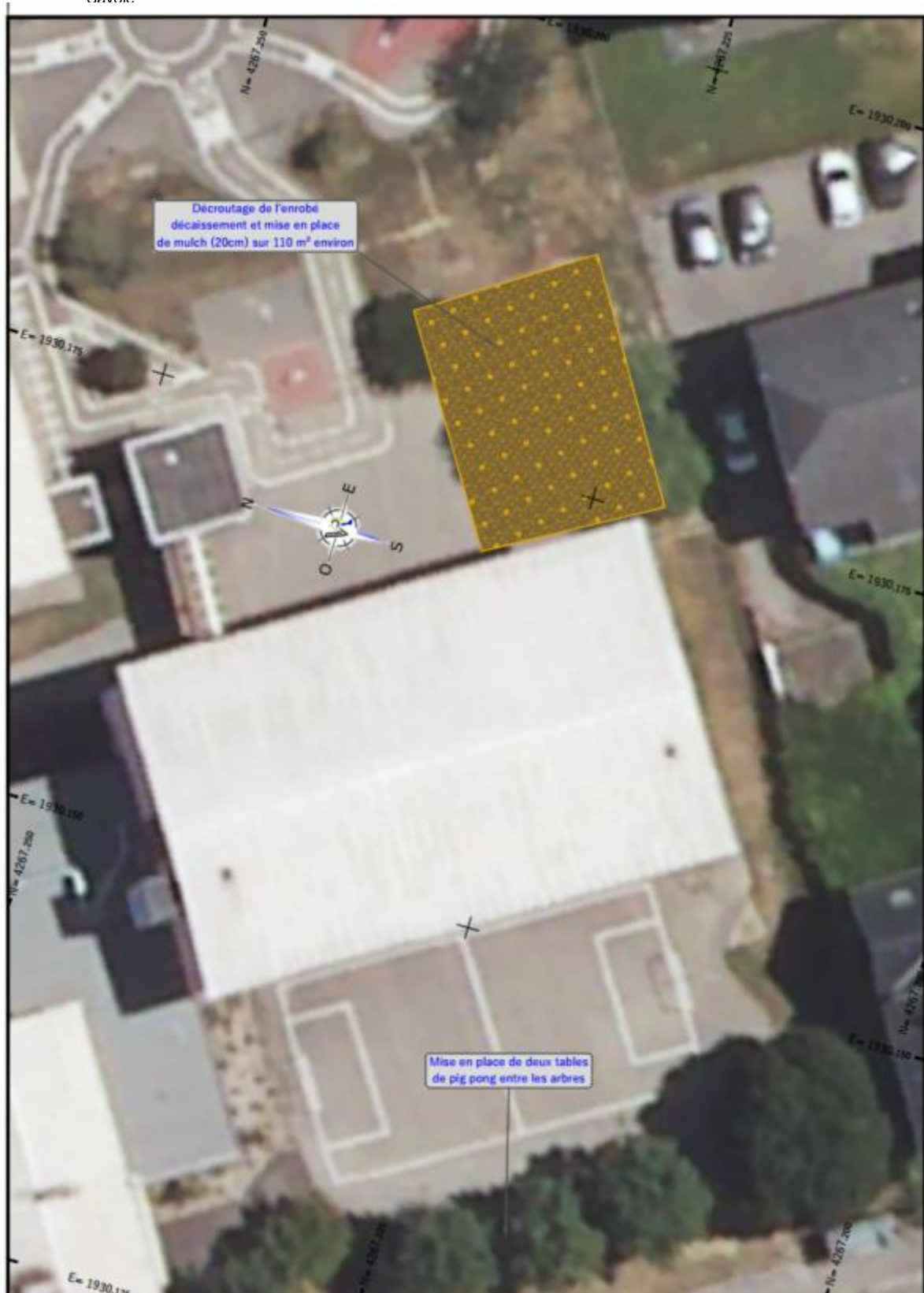


Rapporteur-se





Commune de Barberaz
Savoie





POUVOIRS DELEGUES

Commune de Barberaz
Savoie

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES AU TITRE DES POUVOIRS DELEGUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL				
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/05/2026 - Décisions récapitulatives				
Signature commande publique entre 1 500 et 70 000 € HT du 24/03/2026 au 07/05/2026				
PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE	ELU SIGNATAIRE
4° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 70 000 €HT				
NATUR'ALP	REPRISE ESPACE VERT PARC SALLE POLYVALENTE	1 622,20 €	30/03/2022 6 MAIRE	FCT
BONFILS	MELANGE 2 TEMPS MACHINE ST	2 013,00 €	02/04/2022 6 MAIRE	FCT
RENAULT	REPARATION TOITURE CRECHE	3 855,00 €	14/04/2022 6 MAIRE	FCT
RENAULT	REPARATION TOITURE PERCOLATEUR	3 880,00 €	21/04/2022 6 MAIRE	FCT
COLLEQUIP	GRILLES D'EXPOSITION MANIFESTATIONS	1 840,72 €	25/03/2022 6 MAIRE	INV
SERTPR	RUE BELLEDONNES ET LIBERATION ENROBES	99 995,00 €	30/03/2022 6 MAIRE	INV
SIGNAUX GIROD	PANNEAUX VOIRIE	2 154,33 €	02/04/2022 6 MAIRE	INV
RCE	CABLAGE VENTILATION CONCORDE RACINE	2 815,77 €	02/04/2022 6 MAIRE	INV
YESSS	VENTILATEURS ET PAVES LEDS CONCORDE RACINE	10 130,49 €	02/04/2022 6 MAIRE	INV
SIGNAUX GIROD	PANNEAU RENFORCE VOIRIE	4 155,40 €	03/04/2022 6 MAIRE	INV
SIDER	BARILLETS ALBANNE MATERNELLE PORTES	1 999,68 €	14/04/2022 6 MAIRE	INV
ESQUISSE PAYSAGE	VEGETALISATION COUR ECOLE	6 550,00 €	21/04/2022 6 MAIRE	INV
VRD IDEES INGENIERIE	VEGETALISATION COUR ECOLE	11 375,00 €	21/04/2022 6 MAIRE	INV
PLG	CHARIOT MENAGE	4 272,00 €	28/04/2022 6 MAIRE	INV
SPIE BATIGNOLLES	ENROBE CH SOUS BOIS COCHE - RUE DU NIVOLET - CAMPAGNE ANNUELLE	10 600,00 €	28/04/2022 6 MAIRE	INV
RIBEAUD	CLOISON AMOVIBLE ALBANNE ERP4	5 276,25 €	28/04/2022 6 MAIRE	INV



Commune de Barberaz
Savoie

DECISIONS

Date	Service	Objet	Montants	Subvention éventuelle
02/04/2026	LAEP	Convention Maud PLANÇON Analyse des pratiques professionnelles	1137,50 €	
03/04/2026	Finances	M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative en investissement portant virement de crédits de chapitre à chapitre.		
07/04/2026	Technique	Affermissement de la T01 pour le marché travaux de la réfection du terrain de tennis	49 156,00 €	
13/04/2026	RPE	Convention de partenariat avec le lycée Le Margériaz pour intervention		
28/04/2026	Finances	Constitution d'une provision pour créances douteuses	1 444,00 €	



Commune de Barberaz
Savoie

Informations diverses

Conseil municipal du 5 juin 2026
(élection des Grands électeurs)



Commune de Barberaz
Savoie

Questions diverses





Commune de Barberaz
Savoie

Questions du public

